

réduire au minimum la pollution des eaux causée par les industries des régions frontalières;

- Des forums sur la protection de l'environnement se tiendront au niveau local et à l'échelle des états et des régions frontalières. Ces forums serviront de tribunes permettant d'échanger des idées et de discuter des problèmes environnementaux;
- L'EPA et le SEDUE envisageront l'établissement d'un programme axé sur le secteur privé, destiné à encourager la conclusion d'accords de réduction volontaire de la pollution avec le secteur privé, et à organiser, à l'intention des maquiladoras et autres industries des régions frontalières, des séminaires portant sur les techniques de prévention de la pollution;
- L'EPA et le SEDUE procéderont, dans divers milieux, à l'inspection d'installations de traitement des déchets dangereux dans les villes jumelées situées de part et d'autre de la frontière, et ils mettront sur pied un programme de formation amélioré.
- Le SEDUE a passé un contrat pour la conception de sites d'enfouissement techniquement perfectionnés dans les villes de Tijuana, Nogales, Juarez, Nuevo Laredo et autres communautés frontalières. Ceci vise à permettre une élimination efficace des déchets municipaux solides, au cours des années à venir;
- L'EPA a travaillé en étroite coopération avec le SEDUE, à l'élaboration des règlements prévus par la Loi mexicaine de 1988 sur la protection de l'environnement.
- Le Secrétariat d'État américain et l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) élaboreront conjointement une entente de l'OPIC selon laquelle les investisseurs qui se conforment aux normes environnementales de l'OPIC pourront bénéficier des services d'assurance, de financement et de consultation offerts par l'OPIC;
- Le Service des douanes et le Service d'immigration et de naturalisation (Immigration and Naturalization Service) (INS) chercheront le moyen d'informer les entreprises de transport long courrier des durées moyennes de transit aux divers points de passage frontaliers afin de réduire les encombrements;
- Sous la direction du Department of Transportation des États-Unis, un groupe spécial réunissant plusieurs organismes s'appliquera, en collaboration avec ses homologues mexicains, à évaluer l'ampleur du problème des encombrements le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, à en définir les causes et à recommander des solutions. Le groupe tentera d'identifier, en particulier, des moyens à non techniques et peu coûteux visant à résoudre les problèmes d'encombrement;
- La construction de nouveaux points de passage frontaliers et l'agrandissement des points existants se poursuivront. L'on procédera à une analyse environnementale de tous les nouveaux ponts et corridors routiers, afin de déterminer si les habitats fauniques des régions frontalières pourraient être affectés par de telles infrastructures;